

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT SÉANCE**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

M. Cinieri, M. Le Fur, Mme Duby-Muller, M. Francina, M. Chartier, Mme de La Raudière,
M. Gérard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Darmanin, Mme Genevard, M. Sermier, Mme Le Callennec,
Mme Grosskost, M. Leboeuf et Mme Louwagie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« douze »,

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de limiter les dépenses publiques colossales créées par ce dispositif, le présent amendement propose de réduire dans la durée l'aide relative aux emplois d'avenir